

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MAI 2009**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le sept mai deux mille neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le quatorze mai deux mille neuf à vingt heures trente, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Étaient présents : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ (point 1 à 10 et 12 à 15), L. ZANOLIN, P. DUPLAN, J.J. FREDOUILLE, P. GUYON (points 2 à 15), S. CICERONE, C. MARAZANO, J.F. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY, Maires-adjoints ; J.Ph. DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, M. MILLER, F. ZINGER, Z. SIMON, S. LOURS-GATABIN (point 1 à 10 et 12 à 15), P. DEPOUX (point 1 à 10 et 12 à 15), P. DUCHEMIN, B. KABANDA, J. NGALLE-EBOA, D. BEKIARI, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN (point 1 à 9 et 12 à 15), M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, P.H. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC Conseillers municipaux.

Absents représentés ayant donné pouvoir : G. MAHE (à J.Ph. DAMAIS), G. DELISLE (à J. SEGRE), A. BULLET-LADARRÉ (à M. GALANTE-GUILLEMINOT), JP. AUBRUN (à M. BUCQUET, points 10 et 11),

Absents excusés : J. SEGRÉ (point 11), P. GUYON (point 1), S. LOURS-GATABIN (point 11), D. LAFON, P. DEPOUX (point 11)

Secrétaire : F. HEILBRONN

M le Maire donne lecture des arrêtés qu'il a pris depuis le 31 mars 2009 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **Le procès-verbal du 31 mars 2009 est adopté à l'unanimité**

DEMOCRATIE

1 – Présentation des travaux de la commission consultative des services publics locaux

Le Conseil Municipal **prend acte** de la présentation de l'état des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2008.

POLITIQUE DE LA VILLE

2 – Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport d'utilisation pour l'année 2008

Le Conseil Municipal, **prend acte** du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine pour les actions de développement urbain entreprises en 2008 et sur les conditions de financements (Club pré-ados, soutien à l'accompagnement à la lecture, éducation à la citoyenneté, accompagnement à la recherche d'emploi et actions emploi-insertion).

POPULATION

3 – Réforme des vacations funéraires

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de fixer le taux des vacations funéraires à 20 €.

PERSONNEL

4 – Marché de services, assurance du personnel, contrat de prévoyance collective

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de s'associer à la mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne, en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance à adhésion facultative couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires et agents publics, pour les années 2010 à 2013 ; de solliciter, dans ce cadre, l'étude des garanties suivantes pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maternité, longue maladie, longue durée et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la délégation de ce marché.

5 – Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de créer :

- un poste de puéricultrice de classe supérieure à temps non complet, (28/35^{ème} soit 29 h 12 hebdomadaires de travail),
- un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe à temps complet
- un poste de rédacteur territorial à temps complet.

COMMANDE PUBLIQUE

6 – Approbation d'un avenant n°1 au marché M. 25.07, de maîtrise d'œuvre de la démolition et reconstruction du marché aux comestibles

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer l'avenant de transfert n°1 au marché de services n° M 25 / 07.

(M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, P.H. CONSTANT, M. FAYE, votent contre).

7 – Approbation d'un avenant n° 1 au marché de services M. 17.07 d'exploitation de chauffage et de production d'E.C.S. avec gros entretien

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert n°1 au marché de services n° M 17.07.

8 – Approbation d'un avenant n° 1 au marché M. 17.08 de maintien de la propreté de la Ville

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, approuve l'avenant n°1 du Marché M.17.08 de service de maintien de propreté de la Ville, ayant pour objet de rattacher la prestation de collecte des corbeilles au marché entre la Ville et la société Véolia propreté.

(M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, P.H. CONSTANT votent contre).

9 – Marché M. 02.09 de travaux de rénovation de l'office de restauration du groupe scolaire des Pervenches : autorisation donnée au Maire pour signer le marché

A l'unanimité, le Conseil Municipal, attribue le marché M.02.09 de travaux de rénovation de l'office de restauration du groupe scolaire les Pervenches comme suit :

N°lots	Raison sociale de l'attributaire	Montant (HT)
Lot 1	Société GENETON	75 842,45€ HT
Lot 2	Société DEMATTEC et de lever l'option	15 182,03€ HT 1 487,36€ HT
Lot 3	Société TECHNOPOSE ET BEDEL	23 847,00€ HT
Lot 4	Société ISOPHON	17 524,88€ HT
Lot 5	Société D.S.O	7 291,00€ HT
Lot 6	Société ABINTEL	37 129,55€ HT
Lot 7	Société SNSODRECA et de lever l'option	72 699,83€ HT 2 525,95 € HT
Lot 8	Société PETRILLO	99 661,00€ HT

et autorise le Maire à le signer, après décision de la commission d'appel d'offres, pour une durée de dix huit semaines.

AMENAGEMENT/TRAVAUX/URBANISME

10 – Travaux pour créer un espace protégé dans le préau de l'école de la Roue B : autorisation donnée au Maire pour déposer une déclaration préalable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable pour créer un espace protégé dans le préau de l'Ecole de la Roue B.

11 – Mise en œuvre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'appliquer la taxe locale sur la publicité extérieure pour les supports publicitaires taxables suivants : les dispositifs publicitaires, les enseignes de plus de 7 m², les préenseignes ; d'appliquer, à partir du 1^{er} janvier 2010, le tarif de 20 € par m² et par an et de réviser annuellement ce tarif selon les dispositions en vigueur publiées dans la circulaire annuelle de la DGCL. La révision étant applicable à compter de l'expiration de la période transitoire prévue à l'article L.2333-16 du CGCT (soit au 1^{er} janvier 2014).

12 – Subvention communale au dépassement de la charge foncière de référence dans le cadre de la création de logements locatifs sociaux au 34 rue des Benards par Immobilière 3F

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, décide d'attribuer à Immobilière 3F une subvention d'un montant de 75 000 Euros (soixante-quinze mille) pour financer le dépassement de la charge foncière de référence dans le cadre de la création de 12 logements locatifs sociaux au 34 rue des Bénards. Cette subvention sera versée, sur présentation des pièces justificatives, selon l'échéancier suivant : 50 % au début des travaux et 50% à l'issue des travaux

(M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, P.H. CONSTANT s'abstiennent, M. FAYE vote contre)

13 – Approbation de la convention fixant les conditions de réalisation des installations solaires photovoltaïques de production d'électricité sur le groupe scolaire des Renards

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, approuve la convention financière avec le SIPPAREC pour la réalisation d'une installation en brise-soleil de production d'électricité solaire photovoltaïque située sur la façade du groupe scolaire des Renards et autorise le Maire à signer ladite convention.

(M. FAYE s'abstient)

DIVERS

14 – Vœu déposé par M. Faye, élu Associatif et Citoyen concernant la publication dans le bulletin d'information municipale des permis de construire accordés dans la commune

A la majorité absolue, le Conseil Municipal rejette ce vœu. Tous les permis de construire sont déjà régulièrement affichés.

(M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, M. BUCQUET, P.H. CONSTANT, M. FAYE votent pour)

15 - Vœu concernant la prise de photos infra-rouge de la ville de Fontenay-aux-Roses pour mettre en évidence les fuites thermiques des bâtiments afin d'améliorer l'isolation thermique pour réaliser des économies d'énergie et lutter contre le réchauffement climatique.

Sur la proposition de M. le Maire, le vœu de M. Faye, élu Associatif et Citoyen, amendé est le suivant :

La source la plus importante des économies d'énergie est la réduction voire la suppression des fuites thermiques par l'isolation des bâtiments : c'est aussi celle qui a le meilleur ratio : économie d'énergie obtenue/ argent investi.

Dans le cadre des économies d'énergies, pour permettre de renforcer l'isolation thermique des bâtiments publics et privés de Fontenay, le conseil municipal souhaite que soit réalisée, dans les meilleurs

délais, avec le SIPPAREC et tout autre organisme compétent, la prise de photos en infrarouge de la ville de Fontenay afin de mettre en évidence les fuites thermiques de tous les bâtiments et leur importance.

Ainsi chacun pourra en toute connaissance de cause améliorer l'isolation thermique de son domicile et lutter ainsi contre le réchauffement climatique, isolation thermique qui pourra être aidée, notamment par la ville ou la Communauté d'agglomération, comme la rénovation de l'habitat ancien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le vœu ainsi amendé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures quarante cinq.

POUR INFORMATION

Le procès-verbal du dernier conseil municipal, après adoption, est affiché à l'Hôtel de Ville, à la gare RER, à l'angle des rues Saints Sauveurs et Bénards. Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la ville www.fontenay-aux-roses.fr

POUR EXTRAIT CONFORME
Fontenay-aux-Roses, le 20 mai 2009

Le Maire,
Conseiller Général
Pascal BUCHET



Pascal Buchet